

## POLE OPERATIONNEL



# Plan pluriannuel de formation 2018-2020

---

---

Décembre 2017

## Table des matières

I.	Objectif du plan.....	3
II.	Circuit de validation .....	3
III.	Planification des volumes de formation .....	3
a.	Formations d'intégration et d'avancement des sapeurs-pompiers professionnels non officiers.....	3
b.	Formations d'intégration et d'avancement des sapeurs-pompiers professionnels officiers.....	4
c.	Formations initiales et d'avancement des sapeurs-pompiers volontaires .....	4
d.	Formations sur les feux de forêts (FDF) .....	4
e.	Formations aux interventions en milieu périlleux (IMP).....	5
f.	Formations aux interventions animalières (IAC) et cynotechniques (CYN) .....	5
g.	Formations aux risques technologiques.....	5
h.	Formations au sauvetage déblaiement.....	6
i.	Formations au secours aquatique (SA).....	6
j.	Formations pour la recherche des causes et des circonstances des incendies (RCCI).....	6
k.	Formations d'encadrement des activités physiques (EAP) .....	6
l.	Formations au secours à personne et au secours routier (SAP et SR) .....	7
m.	Formations à la conduite (COD) .....	7
n.	Formations sur les systèmes d'information et de communication (SIC) .....	7
o.	Formations de préventionnistes (PRV) .....	8
p.	Formations de prévisionnistes (PRS).....	8
q.	Formations de formateurs .....	8
r.	Formations pour le personnel de santé et de secours médical (SSSM).....	9
s.	Formations techniques .....	9
t.	Formations jeunes sapeurs-pompiers (JSP).....	10
u.	Formation de maintien des acquis, de tronc commun, des SPP et des SPV.....	10
v.	Formation citoyenneté.....	10
IV.	Planification financière .....	10

## I. Objectif du plan

Ce plan, prévu par la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents des collectivités territoriales, a pour objectif de dimensionner les formations à réaliser en 2018, 2019 et 2020, de manière à maintenir et à développer les compétences des agents du SDIS de la Loire. Ce dimensionnement a été défini à partir des besoins opérationnels et fonctionnels de l'établissement, obtenus en tenant compte des agents formables (objectifs théoriques) et les agents déjà formés.

Ces besoins ont été extraits des deux documents structurants suivants :

- le projet du registre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (RGPEEC) pour les objectifs fonctionnels et opérationnels (risques courants) ;
- le recueil des moyens opérationnels, dans sa partie relative aux règlements fonctionnels des formations opérationnelles spécialisées (risques particuliers).

Ce plan constitue un guide pour le bureau de la formation permettant d'établir annuellement le calendrier de formation. Ainsi, les volumes de formation indiqués pourront être réajustés en fonction de l'évolution éventuelle des besoins de l'établissement ou des textes réglementaires.

## II. Circuit de validation

Ce plan a été soumis à l'avis du comité technique, le 07 décembre 2017 et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, le 12 décembre 2017. Il a été ensuite validé par le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Loire. Il sera éventuellement révisé chaque année en fonction de l'évolution des besoins du service et des textes réglementaires.

## III. Planification des volumes de formation

Cette planification est détaillée par nature d'activité.

### a. Formations d'intégration et d'avancement des sapeurs-pompiers professionnels non officiers

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
Equipier SPP	Cf. RGPEEC	439 SPPNO	142	0	0	0	
CDE	Cf. RGPEEC			12	12	0	0
CDA 1 Equipe	Cf. RGPEEC		297	0	0	0	
CDA Tout engin	Cf. RGPEEC			0	0	0	0
GGO	Tous les CDA Tout engin		110	0	0	0	

GGO : Gradé de Garde Opérationnel ; SPPNO : Sapeur-Pompier Professionnel Non Officier

b. Formations d'intégration et d'avancement des sapeurs-pompiers professionnels officiers

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
FI Lieutenant 2 <sup>ème</sup> classe	Cf. RGPEEC	83 SPPO	3	1	1	0	0
FI Lieutenant 1 <sup>ère</sup> classe	Cf. RGPEEC		11	8	1	1	1
FAE Lieutenant	Cf. RGPEEC		12	1	1	0	0
FI Capitaine	Cf. RGPEEC		0	0	0	0	0
FAE Capitaine	Cf. RGPEEC		27	3	3	0	0
FAE Commandement	Cf. RGPEEC		12	3	1	1	1
Chef de groupement	Cf. RGPEEC		10	2	1	0	1
Directeur adjoint	Non formaté		5	0	0	0	0

FI : Formation Initiale ; FAE : Formation d'Adaptation à l'emploi ; SPPO : Sapeur-Pompier Professionnel Officier

c. Formations initiales et d'avancement des sapeurs-pompiers volontaires

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
Equipier	Cf. RGPEEC	2251 SPV <sup>(1)</sup>	715	420	140	140	140
CDE	Cf. RGPEEC		584	300	100	100	100
CDA 1 Equipe	Cf. RGPEEC		222	184	74	60	50
CDA 1 INC	Cf. RGPEEC		36	125	44	35	46
CDA Tout engin	Cf. RGPEEC		352	0	0	0	0
Chef de groupe	Cf. RGPEEC		94	18	6	6	6
Chef de colonne	Cf. RGPEEC		1	0	0	0	0

CDE : Chef d'Equipe ; CDA : Chef d'Agrès

d. Formations sur les feux de forêts (FDF)

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
FDF 1	Tous les SP			140/an	140	140	140
FDF 2	Tous les chefs d'agrès (CDA)	731	458	96	32	32	32
FDF 3	Cf règlement fonctionnel de la FOS FDF	80	59	12	4	4	4
FDF 4	Cf règlement fonctionnel de la FOS FDF	30	22	6	2	2	2
FDF 5	Cf règlement fonctionnel de la FOS FDF	3	1	2	0	1	1
AERO	Cf règlement fonctionnel de la FOS FDF	10	7	3	1	1	1
PEL 1	Cf règlement fonctionnel de la FOS FDF	15	15	0	0	0	0
PEL 2	Cf règlement fonctionnel de la FOS FDF	5	5	0	0	0	0
FMPA	Cf règlement fonctionnel de la FOS FDF	1933/an	0	1933/an	1933	1933	1933

AER : Aéro ; PEL : Pelican ; FMA : Formation de Maintien des Acquis

<sup>1</sup> Effectif total moyen des SPV en prenant en compte les seuils hauts et seuils bas hors SSSM

e. Formations aux interventions en milieu périlleux (IMP)

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
Contrôleur EPI	Tous les IMP3	13	8		4	0	0
IMP 1	Cf. règlement fonctionnel de la FOS IMP	32	0	10	0	10	0
IMP 2	Cf. règlement fonctionnel de la FOS IMP	32	31	10 <sup>(2)</sup>	0	10	0
IMP 3	Cf. règlement fonctionnel de la FOS IMP	13	12	3 <sup>(1)</sup>	1	1	1
SMO 1	50 % des effectifs de la FOS	32	16	16 <sup>(1)</sup>	0	0	0
CT IMP	Cf. règlement fonctionnel de la FOS IMP	1	2	0	0	0	0
CAN 1	Cf. règlement fonctionnel de la FOS IMP	6	6	2 <sup>(1)</sup>	1	1	1
CAN 2	Cf. règlement fonctionnel de la FOS IMP	6	2	2	1	1	1
Module neige	Cf. règlement fonctionnel de la FOS IMP	6	6	2 <sup>(1)</sup>	1	1	1
FMA	Cf. règlement fonctionnel de la FOS IMP	45/an	0	45/an	45	45	45

EPI : Equipements de Protection Individuelle ; SMO : Secours en Montagne ; CT : Conseiller technique ; CAN : canyoning ; FMA : Formation de Maintien des Acquis

f. Formations aux interventions animalières (IAC) et cynotechniques (CYN)

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
Equipier IAC	Unités supports de St Etienne La Terrasse, Montbrison et Roanne	44	44	10 <sup>(3)</sup>	10	0	0
Chef d'équipe IAC	Unités supports de St Etienne La Terrasse, Montbrison, Séverine et Roanne	16	4	12	0	12	0
Chef d'unité IAC	Unités supports de St Etienne La Terrasse, Montbrison, Séverine, Firminy, Andrézieux, Roanne et au CDIS	13	13	0	0	0	0
CYN 1	Cf. règlement fonctionnel de la FOS IAC et CYN	3	3	0	0	0	0
CYN 2	Cf. règlement fonctionnel de la FOS IAC et CYN	2	2	0	0	0	0
CYN 3	Cf. règlement fonctionnel de la FOS IAC et CYN	1	1	0	0	0	0
FMPA	Cf. règlement fonctionnel de la FOS IAC et CYN	201	0	201	67	67	67

FMA : Formation de Maintien des Acquis

g. Formations aux risques technologiques (NRBC)

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
RCH 1	Cf. règlement fonctionnel de la FOS NRBC	97	106	11 <sup>(2)</sup>	0	0	11
RCH 2	Cf. règlement fonctionnel de la FOS NRBC	97	106	11 <sup>(2)</sup>	0	0	11
RCH 3	Cf. règlement fonctionnel de la FOS NRBC	25	32	4 <sup>(2)</sup>	2	1	1
RCH 4	Cf. règlement fonctionnel de la FOS NRBC	2	2	0	0	0	0
RAD 1	Cf. règlement fonctionnel de la FOS NRBC	97	68	18	24	12	0
RAD 2	Cf. règlement fonctionnel de la FOS NRBC	50	20	24	0	12	12
RAD 3	Cf. règlement fonctionnel de la FOS NRBC	20	15	4	1	2	1
RAD 4	Cf. règlement fonctionnel de la FOS NRBC	2	1	1	1	0	0
FMPA	Cf. règlement fonctionnel de la FOS NRBC	740	0	741	247	247	247

NRBC : Nucléaire Radiologique Bactériologique Chimique ; RCH : Risque Chimique ; RAD : Risque Radiologique ; FMA : Formation de Maintien des Acquis ; FMA : Formation de Maintien des Acquis

<sup>2</sup> Prise en compte par anticipation des départs et mutation

<sup>3</sup> Prise en compte par anticipation des départs et mutation

## h. Formations au sauvetage déblaiement (SDE)

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
SDE 1	Cf. règlement fonctionnel de la FOS SDE	80	80	0	0	0	0
SDE 2	Cf. règlement fonctionnel de la FOS SDE	15	20	6 <sup>(2)</sup>	2	2	2
SDE 3	Cf. règlement fonctionnel de la FOS SDE	10	7	3	1	1	1
Risque bâtimentaire	Tous les SDE 3	10	6	3	1	1	1
FMPA	Cf. règlement fonctionnel de la FOS SDE	105 / an	0	105 / an	105 / an	105 / an	105 / an

FMA : Formation de Maintien des Acquis

## i. Formations au secours aquatique (SA)

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
SAL 1	Cf. règlement fonctionnel de la FOS SA	20	16	4	1	2	0
SAL 2	Cf. règlement fonctionnel de la FOS SA		10	1	0	1	0
SAL 3	Cf. règlement fonctionnel de la FOS SA		3	1	0	0	1
SAV 1 / SMDT	Cf. règlement fonctionnel de la FOS SA	120	113	36 <sup>(2)</sup>	12	12	12
Permis eaux intérieures	Tous les SAV et les CIS avec une embarcation de plus de 6 cv	210	174	36	12	12	12
COD 4	Tous les SAV et les CIS avec une embarcation de plus de 6 cv	210	175	35	11	12	12
FMA	Cf. règlement fonctionnel de la FOS SA	426	0	426	142	142	142

SAL : Scaphandrier Autonome Léger ; SAV : Sauveteur Aquatique de Victimes ; COD : Conduite d'embarcation ; FMA : Formation de Maintien des Acquis

## j. Formations pour la recherche des causes et des circonstances des incendies (RCCI)

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
RCCI 3	Cf. règlement fonctionnel de la FOS RCCI	8	9	2 <sup>(4)</sup>	1	1	1
RCCI 6 et 7	Cf. règlement fonctionnel de la FOS RCCI	8	4	4	2	1	1
Module ENSOSP	Cf. règlement fonctionnel de la FOS RCCI	8	5	1	1	0	0
FMA	Cf. règlement fonctionnel de la FOS RCCI	27	0	27	9	9	9

FMA : Formation de Maintien des Acquis

## k. Formations d'encadrement des activités physiques (EAP)

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
EAP 1	10% des SPP et 2% des SPV des CIS mixtes et 10% des effectifs des autres CIS	250	242	30 <sup>(3)</sup>	10	10	10
EAP 2	25% des EAP 1	60	47	30 <sup>(3)</sup>	10	10	10
EAP 3	Cadres de la FTS	7	2	5	1	2	2

EAP : Encadrement de l'Activité physique

<sup>4</sup> Prise en compte par anticipation des départs

## I. Formations au secours à personne et au secours routier (SAP et SR)

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
Equipier SR	100% des personnels des CIS équipés de matériels de désincarcération hors SSSM	1260	1092	168	56	56	56
CDA SR	100% des CDA des CIS équipés de matériels de désincarcération hors SSSM	784	700	84	24	24	24
BNIS	4 en gestion FTS et minimum 12 dans les unités territoriales	15	13	2	0	1	0

CDA : Chef d'agrès ; BNIS : Brevet National d'Instructeur de Secourisme

## m. Formations à la conduite (COD)

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
PL (C)	100% des SPP et 25% des SPV dans les CIS mixtes et 25% des SPV et 4 au minimum dans les autres CIS	1350	1225	90	30	30	30
Remorque (EB, EC)	Entre 50 et 75% des PL	200	157	30	10	10	10
VSAV/VTM	100% des SP	2364	2004	360	120	120	120
COD 1	100% des PL	1230	1099	131	48	48	48
COD 2	Entre 75 et 100% des PL dans les CSP et entre 50 et 75% des PL dans les autres CIS	880	829	51	36	36	36
COD 3	Entre 5 et 10 par secteur géographique (nord, centre, sud)	21	21	2 <sup>(3)</sup>	2	0	0
COD 6	Entre 75 et 100% des PL dans les CSP et entre 50 et 75% des PL dans les autres CIS	653	623	30	10	10	10
Porte Cellule	Entre 75 et 100% des PL dans les CSP et entre 50 et 75% des PL dans les autres CIS	189	180	9	3	3	3
CACES	Tous les mécaniciens et tous les magasiniers	25	20	5	2	1	1
ACCES	Cf. règlement fonctionnel de la FOS SDE	80	29	51	6	6	6
Formateur ACCES	5 % de tous les ACCES	4	1	3	1	1	1

PL: Poids Lourds ; CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite des Engins Spéciaux (chariots élévateurs), ACCES : Attestation de Compétence à la Conduite des Engins Spéciaux ; SDE : Sauvetage Déblaiement

## n. Formations sur les systèmes d'informations et de communication (SIC)

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
SIC 2 (opérateur salle opérationnelle)	100 % des SPP des UTA	35	35	4/an <sup>(2)</sup>	4	4	4
SIC 2 qualifié opérateur en unité de commandement	50 % des SPP des UTA	17	17	3/an <sup>(2)</sup>	6 <sup>(3)</sup>	3	3
FMPA SIC 2	2 sessions de 8 heures / an	35 / an	35 / an	35 / an	35 / an	35 / an	35 / an
SIC 3 Chef de salle opérationnelle	Chefs de salle, adjoints chefs de salle et chefs opérateurs	22	22	2/an <sup>(2)</sup>	2	2	2
Officier santé CODIS	Cf liste d'aptitude	18	18	4/an <sup>(2)</sup>	4	4	4
Opérateur radio SPV	100 % des opérateurs radio SPV	21	21	4/an <sup>(2)</sup>	4	4	4
Officier SIC	30 % des chefs de salle	3	0	3	1	1	1
COMSIC	Formation du COMSIC	1	1	0	0	0	0
Equipier SATER	75% des agents des cis désignés	100	60	40	4	4	4
FMPA SATER				160	160	160	160

<sup>1</sup> En fonction des départs et mutation

<sup>(3)</sup> rattrapage 2017

o. Formations de préventionnistes (PRV)

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
PRV 2	Cf. RGPEEC et liste d'aptitude	20	17	3	1	1	1
PRV 3	Cf. RGPEEC et liste d'aptitude	4	4	0	0	0	0
Perfectionnement	Cf. RGPEEC et liste d'aptitude	30	30	30	10	10	10
FMPA	Formation interne SDIS 42	20	0	20	20	20	20
Formation IGH		20	17	3	1	1	1
ISI	Ingénierie de la sécurité incendie (ENSOSP)	16	10	6	2	2	2
Journée prévention CIS	} 2 agents PRV2 / an sur chaque module	6	6	2	2	2	2
Journée prévention SSI		6	6	2	2	2	2
Journée prévention extinction automatique		6	6	2	2	2	2
Journée prévention GN8		6	6	2	2	2	2
Journée prévention comportement au feu		6	6	2	2	2	2
Journée droit et prévention		6	6	2	2	2	2
Module complémentaire SSIAP 1	12 SPV / an			12 / an	12	12	12

p. Formations de prévisionnistes (PRS)

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
PRS 1	Cf. RGPEEC et liste d'aptitude	8	8	0	0	0	0
PRS 2	Cf. RGPEEC et liste d'aptitude	13	7	6	2	2	2
PRS 3	Cf. RGPEEC et liste d'aptitude	3	1	2	0	1	1
FMPA agents CDIS	Formation interne SDIS 42	5	5	5	5	5	5
FMPA agents CIES	Formation interne SDIS 42	17	17	17	17	17	17
Formation tunnel		3	2	1	0	1	0

q. Formations de formateurs

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
Accompagnateur de proximité	Tous les chefs d'agrès (CDA)	1533	250	600	200	200	200
Formateur accompagnateur (FORACC)	Entre 3 et 7 formateurs accompagnateurs au minimum par CIS mixtes et 1 ou 2 pour les autres CIS et quelques formateurs au sein des FOS et FTS	238	138	108	36	36	36
Concepteur	Encadrement de 3 stages de formateurs accompagnateurs par an	15	5	10	2	4	4
Responsable formation	Cadres du BFOR	5	2	3	1	1	1
Qualification technique Incendie	50 % des FORACC	120	45	75	12	12	12
Qualification technique SAP	60 % des FORACC	143	95	48	12	12	12
Qualification technique SR	10 % des FORACC	24	4	20	4	4	4

r. Formations pour les personnels de santé et de secours médical (SSSM)

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
Groupement santé	Tous les ISPP de secteurs	4	4	0	0	0	0
PHTLS	MSP, ISP ou BNIS	169	48	24	8	8	8
ACLS	MSP, ISP	169	26	12	4	4	4
Mission SSSM	9 sessions par an (FMPA)		0	105 / an	105	105	105
FI SSSM	1 session par an			12 / an	12	12	12
FI Pharmacien	En fonction recrutement				1	0	0
Cadre de santé SP	En fonction réussite concours				0	2	0
SIMURGE Pédagogique	1 session / an			3/an	3	3	3
FMPA OFF Santé Codis	1 session / an			18 / an	18	18	18
FMPA Officier USP	1 session / an			10 / an	10	10	10
FMPA MSP	1 session / an			15 / an	15	15	15
SSO activités SA		1	0		0	1	0

PHTLS : Pre-Hospital Trauma Life Support ; ACLS : Advanced Cardiac Life Support ; BNIS : Brevet National d'Instructeurs de Secourisme

s. Formations techniques

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
<b>Technologies de l'information</b>							
Formation BO XI	Tous les agents du BOI	5	0	3	3	0	0
Perfectionnement langage SQL	Tous les agents du BOI	2	0	2	2	0	0
Perfectionnement ARTEMIS	Tous les agents du BOI	2	0	2	2	0	0
Formation PAO	Tous les agents du BOI	1	0	1	1	0	0
Formation BO : administration de la plateforme	Tous les agents du BSI	1	0	1	0	1	0
Formation administrateur base SQLServer	Tous les agents du BSI	1	0	1	1	0	0
Formation équipement de stockage	Tous les agents du BSI	1	0	1	1	0	0
Formation ANTARES IP	Tous les agents du BSI	1	0	1	1	0	0
FMPA travaux électriques	Tous les agents du BSI	9	0	9	0	9	0
FMPA CACES	Tous les agents du BSI	1	0	1	0	1	0
FMPA travaux en hauteur	Tous les agents du BSI	5	0	0	0	0	5
Contrôle EPI	Tous les agents du BSI	1	0	1	0	0	1
Perfectionnement soudure	Tous les mécaniciens	1	0	1	1	0	0
Formation mécanique PL	Tous les mécaniciens	2	0	2	2	0	0
Formation chez équipementier	Tous les mécaniciens	6	0	6	2	2	2
Formation électricité auto	Tous les mécaniciens	6	0	6	2	2	2
Formation de mise à niveau mécanique	Tous les mécaniciens	6	0	6	2	2	2
Formation contrôle des LSPCC	Tous les magasiniers	2	0	2	2	0	0
Formation habilitation électrique	Tous les mécaniciens	4	0	4	2	1	1
Formation continue des ingénieurs	Tous les ingénieurs	8	0	8	2	3	3
<b>Formations administratives</b>							
Renforcement de la qualité rédactionnelle de ses écrits professionnels	Cadres A et B	1	0	1	1	0	0
Lecture efficace et traitement des informations écrites	Cadres A et B	1	0	1	1	0	0
<b>Autres formations</b>							
FMA PSC 1	Tous les PATS du CDIS	36	0	36	12	12	12
Contrôleur EPI SP catégorie 3	2 SP par CIS	98	50	48	24	12	12

t. Formations jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
Animateur JSP	De 5 à 15 par section de JSP	200	146	36	12	12	12
BREVET JSP	Tous les JSP	108	0	108	36	36	36
JSP 4	Tous les JSP	108	0	108	36	36	36
SAP JSP	Tous les JSP	108	0	108	36	36	36

u. Formation de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA) des SPP et des SPV

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
Equipier et Chef équipe SPP	Tous les agents des 2 strates			142/an	142	142	142
Opérateur et chef opérateur CTA	Tous les agents des 2 strates			32/an	32	32	32
Chef d'agrès SPP	Tous les agents de la strate			297/an	297	297	297
Adjoint Chef de Salle et chef de salle CTA	Tous les agents des 2 strates			12/an	12	12	12
Equipier et Chef d'équipe SPV	Tous les agents des 2 strates			1300/an	1299	1299	1299
Chef d'agrès SPV	Tous les agents de la strate			610/an	610	610	610
Chef de groupe	Tous les agents de la strate			47/an	47	47	47
Chef de colonne	Tous les agents de la strate			24/an	24	24	24
Chef de site	Tous les agents de la strate			10/an	10	10	10
DD SIS et DDA	Tous les agents de la strate			2/an	2	2	2

v. Formation citoyenneté

U. V. formation	Objectifs de formation	Agents formables	Agents formés	Agents à former	Planification		
					2018	2019	2020
PSC 1	100 sessions par an à l'attention des collèges du département de la Loire				1000	1200	1400
Gestes qui sauvent	100 sessions par an à l'attention des collèges du département de la Loire				1000	1200	1400
VSC	Recrutement de 20 VSC par an			20 / an	20	20	20
Cadets de la sécurité civile	36 collégiens par an			36 / an	36	36	36

## IV. Planification financière

Ces formations ont fait l'objet d'une estimation financière qui permet de dimensionner les crédits nécessaires à leur réalisation sur la durée du plan.

Type de formation	2018	2019	2020
a. Formations d'avancement des sapeurs-pompiers pro non officiers	4 000 €	1 500 €	1 500 €
b. Formations d'avancement des sapeurs-pompiers officiers pro	20 000 €	12 000 €	12 000 €
c. Formations d'avancement des sapeurs-pompiers volontaires	480 000 €	480 000 €	480 000 €
d. Formations sur les feux de forêts	83 000 €	75 000 €	75 000 €
e. Formations aux interventions en milieu périlleux	15 000 €	25 000 €	17 000 €
f. Formation aux interventions animalières et cynotechniques	10 000 €	10 000 €	5 000 €
g. Formations aux risques technologiques (NRBC)	15 000 €	20 000 €	20 000 €
h. Formations au sauvetage déblaiement	10 000 €	10 000 €	10 000 €
i. Formations au secours aquatique	45 000 €	47 000 €	45 000 €
j. Formations pour la recherche des causes/circonstances des incendies	11 000 €	9 500 €	8 500 €
k. Formations pour l'encadrement des activités physiques	30 000 €	25 000 €	25 000 €
l. Formations au secours à personne et au secours routier	135 000 €	135 000 €	135 000 €
m. Formations à la conduite	117 000 €	117 000 €	115 000 €
n. Formations sur les systèmes d'informations et de communication	15 000 €	15 000 €	13 000 €
o. Formations de préventionnistes	8 000 €	8 000 €	8 000 €
p. Formations de prévisionnistes	8 000 €	8 000 €	8 000 €
q. Formations de formateurs	40 000 €	40 000 €	40 000 €
r. Formations pour les personnels de santé et de secours médical	75 000 €	75 000 €	75 000 €
s. Formations techniques	90 000 €	90 000 €	90 000 €
t. Formation JSP	22 000 €	22 000 €	22 000 €
u. Formation de maintien des acquis, de Tronc commun, SPP et SPV	700 000 €	720 000 €	740 000 €
v. Formation citoyenneté	12 000 €	13 000 €	15 000 €
<b>Total</b>	<b>1 945 000 €</b>	<b>1 945 000 €</b>	<b>1 945 000 €</b>

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire

Bernard PHILIBERT

